



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 16 Décembre 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 12 membres, absents excusés : 0 membres, absent : 0 membre

POINT N° 567

CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'ALIMENTATION D'UNE ANTENNE TELEPHONIQUE

Mme la Maire expose :

Dans le cadre du projet d'alimentation basse tension, d'une antenne téléphonique, ENEDIS prévoit de poser du réseau souterrain basse tension sur une parcelle privée dont la commune de Sainte-Marie-aux-Mines est propriétaire.

Ladite parcelle se situe au 2, Chemin du Haycot 68160 Sainte-Marie-aux-Mines (voir plan ci-dessous).

Il est convenu de rédiger une convention de servitude pour autoriser ENEDIS à implanter et exploiter les ouvrages suivants sur la parcelle citée ci-dessus :

- 1 canalisation souterraine et ses accessoires (3m x 150 m)
- Des bornes de repérage si besoin
- Un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires à encastrer dans un mur (+ pose de câble en tranchée)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré

DECIDE d'autoriser l'occupation d'une partie de la parcelle située au 2, Chemin du Haycot 68160 Sainte-Marie-aux-Mines appartenant au domaine privé de la commune de Sainte-Marie-aux-Mines afin d'y étendre son réseau souterrain basse tension

DECIDE d'autoriser ENEDIS à occuper cette surface à titre gratuit

AUTORISE Mme la Maire à signer tout acte relatif à ce dossier

